



CONSIGNES POUR L'ACHEMINEMENT DES PRÉLÈVEMENTS (SAUF CYTOLOGIE) EN ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES BRETONNEAU

- 1) Chaque prélèvement (biopsie ou pièce opératoire) doit être **identifié avec une étiquette du patient**.
- 2) Chaque prélèvement doit être accompagné d'un **bon jaune intitulé « Demande d'examen d'Anatomie Pathologique Bretonneau »**.
Le service demandeur garde le double du bon de demande.

- 3) Le **bon de demande doit être correctement renseigné** et de façon lisible:
 - Identification du patient : étiquette patient
nom, prénom, date de naissance, IPP*, NDA*
 - Identification du prescripteur :
service, UF, destinataires, signature du prescripteur
 - Date et heure de prélèvement,
 - Nature du prélèvement et localisation,
 - Renseignements cliniques et antécédents.



* sauf pour les établissements extérieurs

- 4) En cas d'absence de l'un des quatre premiers items, une **fiche de non-conformité** est éditée par le Service d'Anatomie et Cytologie Pathologiques (ACP).

5) Prélèvements à l'état frais /prélèvements fixés

❖ Prélèvements adressés fixés en formol :

Le **fixateur** à utiliser est le **formol tamponné** : flacons pré-remplis disponibles à la Pharmacie.
Le **contenant** doit être si possible adapté à la taille du prélèvement (quantité formol = 5 à 10 x volume du prélèvement).

❖ Prélèvements adressés à l'état frais (non fixés en formol) :

- Les **examens extemporanés** doivent être **immédiatement acheminés dans le service et annoncés au médecin ou à l'interne** (liste journalière des noms sur le tableau à l'entrée du service en face du secrétariat) ou à défaut au secrétariat.

- **Pendant les heures d'ouverture du service**, les **prélèvements non fixés doivent être acheminés le plus rapidement possible** dans le Service d'ACP (le **temps d'ischémie froide doit être < 1h**).

La personne déposant ces prélèvements doit **prévenir** qu'il s'agit d'un prélèvement non fixé : soit la personne se trouvant à la réception, soit une secrétaire.

- 6) En dehors des heures d'ouverture du service, tous les prélèvements **accompagnés des bons de demande d'examen** sont **déposés à l'ABC** (accès sécurisé par badge agent) dans le **réfrigérateur** dédié à l'ACP Bretonneau.

Accès et contacts :

- **ABC** : Bâtiment B2A 1^{er} étage
 - **Service d'Anatomie et Cytologie pathologiques Bretonneau** : Bâtiment B2A 1^{er} étage
 - Réception des prélèvements : 74034
 - Secrétariat : 73753 - 79985 - 74885 - 78617
 - Cadre : 71577
- Heures d'ouverture** : du lundi au vendredi - 8h30 à 17h